amnesty international.

SECTION FRANÇAISE

4, rue de la Pierre Levée 75553 Paris Cedex 11 ☎ 43.38.74.74 Télex Amnesty 213 659 F

EUR 44/96/88

SF 88.M.107

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EMBARGO : Diffusion immédiate
2 novembre 1988

TURQUIE

Graves inquiétudes quant à la sécurité
des réfugiés kurdes renvoyés de Turquie en Irak.

TÜSTAV
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI • TÜSTAV ARŞİVİ

Amnesty International a demandé au gouvernement turc qu'une protection internationale puisse être assurée aux milliers de réfugiés kurdes se trouvant actuellement en Turquie ; certains ayant été menacés de rapatriement en Irak contre leur volonté.

Amnesty International demande au gouvernement turc de continuer à accorder, pour des raisons humanitaires, un refuge temporaire à une cinquantaine de mille Kurdes ; et de permettre à une agence internationale, telle que le Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies, de participer à la protection des réfugiés.

Cet appel est lancé par Amnesty International après une visite que l'organisation a effectuée dans les camps de réfugiés au sud-est de la Turquie au début du mois d'octobre. Les délégués d'Amnesty International ont interrogé des dizaines de réfugiés ayant fui l'Irak en août et septembre pour échapper aux attaques des militaires contre les villages kurdes au cours desquelles des centaines de civils non armés ont été tués.

.../...

De nombreux réfugiés ont déclaré aux délégués d'Amnesty International qu'on leur avait demandé s'ils souhaitaient rentrer en Irak ou aller dans un pays tiers et que certains d'entre eux qui s'étaient déclarés d'accord pour le retour, mais qui ont ensuite changé d'avis, ont été placés de force dans des autocars à destination de l'Irak. Les délégués se sont inquiétés de l'acceptation par les autorités turques des garanties verbales du gouvernement irakien promettant l'amnistie à tous les Kurdes ; ces garanties ne paraissant pas suffisantes pour assurer leur sécurité. Amnesty International a eu connaissance de cas où des Kurdes, ont été emprisonnés et exécutés alors qu'ils étaient rentrés en Irak suite à une amnistie.

Environ 1.400 Kurdes sont rentrés en Irak suite à l'amnistie.

Les autorités turques ont déclaré que, puisque le CICR, la seule organisation invitée à jouer un rôle, a décliné sa participation au rapatriement des Kurdes, elles devaient négocier les projets de rapatriement directement avec le ministère des Affaires étrangères irakien. Le CICR avait annoncé le 2 octobre sa décision de ne pas participer à ce rapatriement dès lors que le gouvernement irakien la considérait comme inutile ; l'Irak et la Turquie entretenant des relations diplomatiques. Certains réfugiés parmi ceux qui ont changé d'avis à propos de leur retour en Irak, l'ont fait après avoir appris la décision du CICR.

D'autres réfugiés ont dit avoir fait l'objet de pressions pour se rendre en Iran, et avoir été menacés d'un renvoi en Irak s'ils refusaient d'aller en Iran. Amnesty International croit que des milliers de réfugiés ont été emmenés de leurs camps à la frontière iranienne sans savoir s'ils seraient acceptés par l'Iran.

Le 13 octobre, les délégués d'Amnesty International ont vu un groupe d'environ 3.000 réfugiés à l'entrée du camp d'Uzunsirt à Yuksekova qui avaient été refoulés à la frontière iranienne. Ils avaient passé la nuit précédente dehors alors que la température est proche de zéro ; le camp de Suustu où ils résidaient auparavant ayant été démantelé entre temps.

TÜSTAV TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI • TÜSTAV ARŞİVİ

.../...

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA MERKEZİ
TÜSTAV
ARŞİVİ

Les informations recueillies sur place par Amnesty International à propos des attaques de l'armée irakienne avec l'usage de chars, d'hélicoptères blindés, de l'artillerie et des armes chimiques, concordent avec celles reçues précédemment par l'organisation. Un certain nombre des réfugiés viennent des régions de Zakho et d'Amadiyya dans la province de Duhok en Irak et ont raconté comment leurs villages ont été attaqués en août 1988.

Certains des réfugiés rencontrés par les délégués d'Amnesty International ont dit que des membres de leur famille, entre autres des enfants, sont morts instantanément après les attaques à l'arme chimique ; d'autres étaient trop grièvement atteints pour fuir. Les troupes irakiennes, après avoir utilisé d'abord les armes chimiques, sont entrées dans les villages pour dynamiter les maisons et les raser avec des bulldozers.

Les délégués ont rencontré huit médecins turcs qui, d'après des officiels, avaient examiné les réfugiés se disant victimes d'attaques chimiques menées trois semaines auparavant. Ils ont déclaré à Amnesty International qu'en l'absence de symptômes visibles de l'usage d'armes chimiques, aucun test de laboratoire n'a été fait sur les neuf victimes examinées, comme par exemple des analyses du sang et des urines. Les médecins ne se sont pas rendus dans les camps et n'ont pas examiné d'autres réfugiés pour déceler des traces éventuelles de produits chimiques.

Les délégués d'Amnesty International ont, d'autre part demandé aux officiels de mener une enquête pour établir où se trouvent vingt et une personnes dont les noms sont connus, qui auraient pénétré en Turquie entre le 28 et le 29 août et qui souffriraient de lésions consécutives à des armes chimiques. Les officiels ont repoussé cette demande.

(Les délégués, un membre du personnel du Secrétariat international d'Amnesty International, un médecin suédois et un membre de la section hollandaise d'Amnesty International ont séjourné en Turquie du 5 au 15 octobre et se sont rendus dans les camps de Kiziltepe et Silopi (province de Mardin), au camp de Diyarbakir, ainsi qu'aux camps de Yusekova et du Suustu (province de Hakkari).

Fin du communiqué
Pour diffusion immédiate

Pour toute information, contacter le service de presse, Chantal de Casabianca au 43.38.74.74

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜSTAV